

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 décembre 2023

La ville de Saint-Pierre signe son contrat local de santé

Gérard COTELLON, directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) La Réunion, **Michel FONTAINE**, maire de Saint-Pierre, et **Jean-Paul NORMAND**, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre, ont signé un contrat local de santé (CLS) afin de mieux répondre aux besoins de santé des habitants de Saint-Pierre.

Un levier pour améliorer la santé des Saint-Pierrois

Avec 84 000 habitants, la ville de Saint-Pierre souhaite renforcer son implication dans le domaine de la santé à travers la structuration d'une politique locale de santé, celle-ci formalisée dans un contrat local de santé.

Le CLS est un outil permettant de créer un projet de santé **adapté au territoire, construit dans une démarche partenariale et avec une approche globale des déterminants de santé**. Il contribue au déploiement territorial du Projet Régional de Santé (PRS) La Réunion, feuille de route de la politique régionale de santé, et à sa déclinaison en actions concrètes à l'échelon communal.

À travers la contractualisation d'un CLS, la commune de Saint-Pierre contribue ainsi à créer un environnement favorable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie de ses habitants.

Le diagnostic local de santé de Saint-Pierre

Pour dégager les enjeux majeurs du territoire en matière de santé et de cadre de vie, un diagnostic local de santé a été mené. Il repose sur des données quantitatives issues du portrait de territoire de la commune de Saint-Pierre réalisé par l'observatoire régional de la santé (ORS).

Les éléments suivants ont été mis en évidence :

Une offre de services large :

- 2 maisons de santé pluri professionnelles sur la commune ;
- 1 centre hospitalier avec une maternité de niveau 3 présent sur la commune ;
- Des densités de professionnels de santé supérieures aux densités régionales ;
- Des ressources en santé ayant un rayonnement régional.

Des problématiques de santé publiques :

- Des taux de mortalité générale et prématurée supérieurs aux taux régionaux ;
- Un taux d'inscriptions en affection de longue durée (ALD) supérieur au niveau régional.

Les orientations stratégiques

Le CLS constitue une feuille de route pour une période de 5 ans (2023-2028) renouvelable.

Il est structuré autour de **4 axes stratégiques** se déclinant en programme d'actions :

Axe n°1 : Nutrition, diabète et activité physique

- Promouvoir des comportements nutritionnels plus favorables à la santé
- Faciliter l'accès à la pratique d'une activité physique régulière et adaptée

Axe n°2 : Amélioration de la santé de la femme et du couple

- Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé de la femme
- Prévenir et dépister les pathologies en lien avec la santé sexuelle
- Renforcer la prévention des violences intrafamiliales, le repérage et la prise en charge des victimes

Axe n°3 : Santé environnementale

- Améliorer l'environnement au service de la santé
- Prévenir les risques liés à l'exposition solaire
- Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé en milieu scolaire

Axe n°4 : Santé mentale et addictions

- Prévenir les situations de souffrance psychique et de mal-être
- Développer les compétences psychosociales
- Prévenir, repérer et réduire les risques liés aux conduites addictives

Contacts presse

- **Ville de Saint-Pierre :**
Service Communication - Tél : 0262 32 32 50 – Courriel : communication@saintpierre.re
- **ARS La Réunion :**
Service Communication - Tél : 0692 66 61 20 – Courriel : ars-reunion-communication@ars.sante.fr